

AR PREFECTURE

017-200041523-20200417-DEC208_2020-AU
Reçu le 17/04/2020

H A U T E



Décision n°208 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de Haute-Saintonge;

- Un contrat d'engagement avec Monsieur Benoit PERRET, pour deux sorties nature LE 23 mai et 18 juin 2020.
Le montant total pour ces deux sorties est de 400 € TTC.
- Un contrat d'engagement avec l' UC Conseil Croctoo (Michel André), pour le samedi 16 mai 2020.
Le montant de cette prestation est de 200 € TTC.

Fait à Jonzac,
Le 17/04/2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex